

« Le diable, son maître, l'avait persuadé de commettre ces forfaits » : les faits de sorcellerie dans les canards (fin XVI^e-XVII^e siècles)

Kévin COCHARD
Université de Limoges
Criham

Introduction

Prenons comme élément central de ce propos un *fait de sorcellerie*. Mais en réalité, qu'est-ce qu'un *fait de sorcellerie* ? Aucune définition claire et précise n'a été avancée jusque-là et il convient donc de l'élaborer. Prenons le fait comme un événement, acte ou phénomène, dans ce cas réel ou imaginaire. Robin Briggs s'était questionné, il y a maintenant plus de trente ans, sur cette notion, montrant qu'il fallait concevoir le fait de sorcellerie comme un acte imaginaire certes, mais exprimant indirectement une réalité¹. Ainsi, il peut donc s'agir de tout événement lié à des pratiques magiques de sorciers ou de sorcières. Toutefois, distinguons immédiatement les diableries – des actions du diable ayant pour finalité une punition d'origine divine sur un pécheur – même si elles sont nombreuses dans les canards². Bien des cas sont limites et appellent à des choix de classification : il en est ainsi des naissances monstrueuses, perçues comme autant de punitions divines, qui ne seront pas prises en compte dans cette étude, sauf lorsque celles-ci sont causées par un maléfice³.

L'on pourra donc reconnaître sous le vocable de « *fait de sorcellerie* », tout ce qui faisait sens pour les contemporains des canards, c'est-à-dire le pacte diabolique, les réunions de sorciers, les transformations animales, le transport magique, mais encore, et surtout, les maléfices sous leurs diverses formes. En d'autres termes, on y retrouve, tout

¹ Robin Briggs, « Volonté et puissance magique chez les sorciers de Lorraine à l'époque de Nicolas Rémy » dans *Histoire des faits de sorcellerie. Actes de la Huitième Rencontre d'Histoire Religieuse tenue à Fontevraud les 5-6 octobre 1984*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, 1985, p. 45.

² Pour un exemple de ces punitions divines : *Histoire prodigieuse, d'un gentilhomme auquel le Diable s'est apparu, & avec lequel il a conversé, sous le corps d'une femme morte. Advenu à Paris le premier de Janvier 1613*, Paris, François du Carroy, 1613, 15 p.

³ Cf. les deux versions du *Traité merveilleux d'un monstre engendré dans le corps d'un homme, nommé Ferdinand de La Febve habitant de Fereyta, au Marquisat de Cenete, par des ensorcellements qui lui furent donnés en un breuvage. La sage femme qui le reçut s'appelait Françoise de Leon, il fut mis sur terre par la partie extraordinaire le vingt unième de juin 1606. Imprimé premièrement à Madrid en Espagne le quatorzième de septembre de cette présente*, Rouen, Jean Petit, 1606, 12 p., ainsi que *Histoire merveilleuse et espouventable d'un monstre engendré dans le corps d'un homme, nommé Ferdinand de la Febve, au Marquisat de Cenete en Espagne*, Lyon, Claude Armand, 1622, 14 p. Concernant les naissances monstrueuses dans les canards : Kévin Cochard, « “Monstres horribles” et “effroyable(s) accouchement(s)” : tératologie et sensationnel dans les canards (fin XVI^e-début XVIII^e siècles) », dans : Étienne Courriol et Teresa Hiergeist, *Monstres et christianisme – monstres du christianisme*, Berlin, Peter Lang, 2018, p. 37-55.

Canards, occasionnels, éphémères : « information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en septembre 2018, publiés par Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould.

(c) Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude (ISSN 1775-4054) », n° 23, 2019.

ce qui fait le sel de ces croyances, « le concept cumulatif de sorcellerie » de Brian Levack⁴. À ceci près que cette notion a besoin d'être complétée par les maléfices, en ce qu'ils représentent le pouvoir d'action des sorciers sur le réel. Donc, si pour Jean Bodin, le sorcier « est celui, qui par moyens diaboliques sciemment s'efforce de parvenir à quelque chose », alors le fait de sorcellerie est justement ce moyen diabolique⁵.

Par ce biais, les canards traitant de sorcellerie sont donc des occasionnels mettant en avant un ou plusieurs de ces faits, que la narration soit centrée ou non sur un événement lié à cette pratique. Le corpus de cet article se compose ainsi de 63 textes publiés entre 1574 et 1699, pour un total de 48 cas différents. Le propos sera, dans ces canards, d'analyser les faits de sorcellerie afin d'en élaborer une typologie puis de s'intéresser plus amplement aux sortilèges. Entrons désormais directement dans le vif du sujet par ce qui définit les sorciers.

Les faits de sorcellerie

Le pacte avec le diable

Le pacte avec le diable, élément central permettant de définir le sorcier ou la sorcière, est présent dans un peu plus d'un tiers (35 %) des canards de sorcellerie. Dans la grande majorité des cas, il est simplement évoqué comme un ressort narratif permettant de prouver rapidement au lecteur la volonté de faire le mal du personnage, en même temps que la réalité de ses pouvoirs. Par ailleurs, le mot pacte n'est pas toujours énoncé, nous laissant comprendre que l'on se situe dans un imaginaire parfaitement connu et maîtrisé des lecteurs. C'est ainsi le cas à propos de Gilles Garnier, le lycanthrope de Dole qui tenait ses pouvoirs « d'un fantôme en figure d'homme, qui lui promist monts et merveilles, & entre autres choses de lui enseigner à bon compte la façon de devenir quand il voudroit, loup ; lion, ou leopard, à son choix⁶ [...] ».

Il existe tout de même des versions plus élaborées de ces pactes dans les canards. Notamment celui, assez connu, d'Urbain Grandier – le prêtre accusé d'être à l'origine de la possession des Ursulines de Loudun en 1634. D'après le canardier, ce dernier a marqué de son propre sang cet accord⁷. Mais ce n'est pas le seul cas : Putifar, le démon possédant une religieuse à Louviers dans les années 1640, mena les exorcistes à la découverte d'un « papier enchanté, qui estoit comme une feuille de papier blanc, pliés sept ou huit fois, où il y avoit par-dessus quelques caracteres de diverses façons, noirs, inconnus⁸ [...] ». Contraint par le prêtre et par les prières à la Vierge, Putisar en livre une traduction : « Je donne mon ame au grand Demon Belzebuth, & mon corps à la venerable assemblée⁹ [...] ».

⁴ Cf. Brian P. Levack, *La Grande Chasse aux sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 1991, p. 39-59.

⁵ Jean Bodin, *De la Démonomanie des sorciers*, 4^e édition, 1^{er} livre, Lyon, Antoine de Harsy, 1598, p. 1.

⁶ *Arrest memorable de la Cour de parlement de Dole, donné à l'encontre de Gilles Garnier, Lyonnais, pour avoir en forme de loup garou dévoré plusieurs enfans, & commis autres crimes : enrichy d'aucuns points recueillis de divers auteurs pour esclarcir la matiere de telle transformation*, Sens, Jean Savine, 1574, p. 10.

⁷ Voir *Effigie de la condamnation de mort & execution d'Urbain Grandier, curé de l'Eglise S. Pierre du Marché de Loudun, atteint & convaincu de magie, sortilèges & malefices, lequel a esté bruslé en ladite ville*, Paris, Jean de la Noët, 1634, 1 p.

⁸ *Recit veritable de ce qui s'est fait & passé à Louviers, touchant les Religieuses possédées, qui depuis ont esté amenées au Parlement de Roüen pour faire leur Procez extraordinaire. Avec la descouverte des malefices & charmes des Religieuses de Louviers*, p. 10.

⁹ *Ibid.*, p. 11.

Le sabbat des sorciers

À travers ce dernier exemple, on peut voir comment les notions de pacte et de sabbat fonctionnent ensemble. Les évocations du sabbat se retrouvent également dans un peu plus d'un tiers des canards (36 %) rassemblés pour cette étude. Cependant, ceux qui cumulent les deux notions ne représentent plus que 11 % du corpus. Dans ces cas, un tel cumul montre à quel point l'auteur a voulu diaboliser l'accusé. Ainsi, on le retrouve dans des occasionnels consacrés aux grandes affaires de possession du XVII^e siècle (Aix-en-Provence, Loudun et Louviers) ou alors à des sectes diaboliques.

Comme pour le pacte, la plupart des évocations du sabbat sont en réalité très évasives. Le plus souvent, seules des mentions du type « une troupe de Sorciers, qui estoient pres de nous, faisant leur sabat [...] » sont repérables¹⁰. Ces dernières ne donnent aucune précision mais montrent que ce terme permettait au lecteur de se retrouver instantanément dans le registre de la sorcellerie. Comme lors des procès menés par les justices villageoises, le sabbat est donc un moyen dans ces textes de prouver le crime de sorcellerie¹¹. En d'autres mots, les évocations « canardiennes » de ce rassemblement servent le même but que dans ces procès : accabler les prétendus sorciers.

Robert Muchembled affirmait au milieu des années 1980 que le sabbat relevait d'une catégorie de pensée étrangère aux acteurs paysans de ces drames car les témoins n'en parlaient jamais dans les procès et que son évocation n'apparaissait que sous la torture¹². L'on ne peut s'empêcher de remarquer la présence de cette pratique à l'intérieur des canards, montrant sa circulation dans la société et pas seulement dans les écrits des démonologues ou des ecclésiastiques – même si nombre de canardiens étaient sans doute de cette dernière catégorie¹³. Le sabbat circulait dans l'imaginaire lié à la sorcellerie et montre que pour les lecteurs des canards, le plus souvent citadins, il était bien pratiqué par les sorciers-paysans¹⁴. D'ailleurs qui d'autre que des personnes déjà rôdées à l'élevage ne s'occuperait des crapauds diaboliques en ce lieu comme le montrent deux canards de 1624 et 1630¹⁵ ?

Au sabbat, toutes sortes de pratiques sont de mise : sacrifice au diable, pacte, sexualité mêlant incubes et succubes, messe noire, consommation d'enfants bouillis au chaudron, danses libidineuses et d'autres encore¹⁶. En bref, comme le dit un auteur de canards, on y fait « des choses espouvantables [...] que les cheveux de la teste

¹⁰ *Histoire admirable d'un gentil-homme Portugais, Lequel s'estant mis en un Hermitage fut par le moyen de quelques sorciers mis en pièces, en forme d'un sanglier, & au bout de trois jours revenu sain & entier. Translaté d'Espagnol en François*, Paris, Nicolas Martinant, 1613, p. 9.

¹¹ Alfred Soman, « Le sabbat des sorciers : preuve juridique » dans Nicole Jacques-Chaquin et Maxime Préaud (dir.), *Le Sabbat des sorciers en Europe : XVI^e-XVII^e siècle : colloque international E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, 4-7 novembre 1992*, Éditions Jérôme Millon, 1993, p. 85-87.

¹² Voir Robert Muchembled, « L'autre côté du miroir : mythes sataniques et réalités culturelles aux XVI^e et XVII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 40 (2), 1985, p. 288-305.

¹³ Pour une synthèse concernant ces auteurs de canards : Silvia Liebel, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés (1574-1651)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 31-34.

¹⁴ Il en est ainsi notamment dans le *Récit véritable des choses estranges et prodigieuses arrivées en l'execution de trois sorciers et magiciens deffaits en la ville de Lymoges, le vingt-quatriesme d'avril mil six cens trente*, Bordeaux, J. Du Coq, 1630, p. 9-13, ou encore dans l'*Histoire admirable d'une gentil-homme Portugais [...]*, cité n. 10, 1613, p. 9.

¹⁵ *Arrest de la Cour de parlement contre le mary & la femme, convaincus de sortilege, & d'avoir meschamment & impieusement assisté au sabat, renoncé à Dieu, adoré le diable, & fait plusieurs malefices par le moyen d'iceluy. Avec le discours des execrables meschancetez qu'ils ont commises audit sabat, où ils ont mangé de leurs enfans, & offert les autres au Diable*, Paris, Antoine Vitray, 1624, p. 13.

¹⁶ Sur l'imaginaire du sabbat, voir Marianne Closson, *L'Imaginaire démoniaque en France, (1550-1650) : genèse de la littérature fantastique*, Genève, Droz, 2000, p. 212-231.

dresseroient d'horreur d'entendre les méchancetez & abominations qui s'y font¹⁷ [...] ». À noter qu'avec l'apparition des prêtres-sorciers au début du XVII^e siècle, de nouvelles questions apparaissent dans l'espace public : comment, par exemple, un ecclésiastique pourrait-il se rendre au sabbat, alors même qu'il officie dans la maison de Dieu la journée ? La réponse d'un canardier, dont le texte fut publié en 1619, est simple : il s'y rend en caleçon de toile car le reste de son habit est béni¹⁸. Les représentations évoluent ainsi en fonction des nouveaux types d'affaires qui voient le jour.

La question du transport des sorciers au sabbat n'est pas absente des canards : pour la quasi-totalité des auteurs l'évoquant, il est réalisé au moyen d'onguents, en volant, porté par un vent, parfois à pied ou à cheval¹⁹. En un mot ils se rendent eux-mêmes, physiquement, sur les lieux du sabbat en tant qu'événement réel. Seul un auteur va à l'encontre de ces théories en admettant volontiers que le diable transporte les sorciers en imagination, en jouant avec leurs sens²⁰. Mais ceci n'est pas pour se montrer plus sceptique que les autres canardiens mais plutôt pour mieux reconnaître la réalité du sabbat et des actes commis, même si ce n'est qu'en rêve : la volonté de faire le mal et de se joindre au diable n'en est pas moindre.

Le sabbat réel est donc le plus répandu parmi les canardiens car il est beaucoup plus sensationnel qu'un sabbat en imagination, ou dans les rêves : cela remettrait en cause la réalité des événements et par conséquent la sorcellerie elle-même. Ce serait ainsi une position plus sceptique et surtout moins vendeuse pour qui recherche le spectaculaire des sorciers voués au mal : on est clairement ici dans la « quête du sensationnel » dont parlait Marianne Closson²¹.

La transformation animale

Pour ce qui est de la transformation animale des sorcières, on retrouve le même schéma que dans les procès : peu d'auteurs l'évoquent (seulement 14 % des canards de sorcellerie²²).

Tout d'abord, distinguons deux types de métamorphoses : celles opérées par les sorciers directement et celles opérées par le diable ou un démon. Bien sûr, on retrouve la lycanthropie, avec le célèbre Gilles Garnier, ou encore Théodore du Bison et ses onguents, mais ce n'est pas le seul type de métamorphose. Ici, la transformation du lycanthrope est jugée réelle²³. Toutefois, ce n'est pas l'unique opinion représentée chez les canardiens, pour qui le point de vue de l'illusion semble être tout aussi probant. À

¹⁷ *Histoire prodigieuse et espouvantable de plus de deux cens 50 sorciers et sorcières emmenez pour leur estre fait et parfait leur procez au parlement de Tholoze : avec l'exécution exemplaire d'un grand nombre en divers lieux : ce qui a causé la cherté des bleds*, Paris, 1649, p. 7.

¹⁸ *Les conjurations faites à un demon possedant le corps d'une grande dame. Ensemble les estranges responses par luy faites aux saints exorcismes en la chappelle de nostre Dame de la Guarison, au diocese d'Auche, le 19. novembre, 1618. & jours suivans. Suivant l'attestation de plusieurs personnes dignes de foy*, Paris, Isaac Mesnier, 1619, p. 11.

¹⁹ Sur le lien entre le vol pour se rendre au sabbat et la théorie des doubles, voir Claude Lecouteux, *Fées, sorcières et loups-garous au Moyen Âge*, 4^e édition, Paris, Imago, 2012, p. 161.

²⁰ *Arrest de la Cour de parlement contre le mary & la femme [...]*, cité n. 15, 1624, p. 5. Par ailleurs le canardier revient immédiatement sur cette assertion car dans le cas de son texte les protagonistes sont bien coupables d'avoir dévorer des enfants, ce qui n'est pas présenté comme étant un acte imaginaire.

²¹ Marianne Closson, « L'invention d'une "littérature de la peur" : le temps de la chasse aux sorcières », *Travaux de littérature*, XVI (1), 2003, p. 57.

²² B. Levack, *La Grande Chasse aux sorcières [...]*, *op. cit.*, p. 58-59.

²³ *Arrest memorable de la Cour de parlement de Dole, donné à l'encontre de Gilles Garnier [...]*, *op. cit.*, p. 9 ; *Discours véritable de l'exécution faicte de cinquante tant sorciers que sorcières exécutez en la ville de Douay*, Paris, Jullian Pillou, 1606, p. 4-5.

l'instar d'un auteur qui, dans un canard de 1644, après avoir énoncé des arguments classiques tels que l'impossibilité pour le diable de modifier une création divine, affirme que « les transformations que les demons, ou les sorciers font ne sont qu'en apparence²⁴. »

La métamorphose en animal peut aussi être destinée à une autre personne, à l'image du « gentilhomme portugais » changé en sanglier. Ses amis ont été charmés pendant qu'il a été endormi pour ne pas pouvoir les prévenir. Ici, la transformation n'est pas réelle mais elle a quand même failli tromper les deux hommes, tout à fait heureux qu'on leur offre un sanglier et prêts à débiter leur collègue, avant l'intervention salvatrice d'un miracle²⁵.

Enfin, n'oublions pas les multiples possibilités de transformation des démons eux-mêmes, afin de tromper les hommes. Outre le cas de diables « en forme de dogues », on peut trouver un « démon amoureux, lequel a poussé une jeune damoiselle à brusler une riche abbaye [...] » et qui apparaissait à la jeune fille « le plus souvent en forme de petit pourceau, [qui] abusa[it] honteusement de son corps²⁶ [...] ».

Ainsi, lorsque que la transformation est réelle – opinion pourtant uniquement défendue par Jean Bodin parmi les démonologues – elle sert plutôt des visées sensationnelles, accentuant le pouvoir maléfique des sorciers²⁷. À l'inverse, lorsque l'illusion des métamorphoses est évoquée dans un but didactique, elle montre le blasphème que représentent les croyances en de trop grands pouvoirs attribués au diable, le mettant par là même au niveau de Dieu.

Cependant, la très large majorité des faits de sorcellerie est représentée par les sortilèges et autres maléfices divers. En effet, 82 % des textes du corpus en font mention. Devant une telle profusion de références, il convient d'entrer un peu plus dans les représentations que nous offrent les canardiens.

Les sortilèges

Sortilèges et maléfices

On appelle sort ou sortilège certaines paroles, caractères, drogues, etc., par lesquels les esprits crédules s'imaginent qu'on peut produire des effets extraordinaires, en vertu d'un pacte supposé fait avec le diable²⁸.

Voici comment Jacques Collin de Plancy définissait le sortilège, dans les pas de Furetière. Cependant, il convient d'apporter des précisions. En effet, si le sort est bien une

²⁴ *La grande meschanceté découverte des sorciers & sorcieres. Avec le nombre de celles qui ont esté pendües & bruslées dans la place de Salin, tant à Toulouse, qu'ez villes de Foix, Pamiers, Bannieres, & autres lieux, & places dependans du ressort du Parlement de Toulouse, Toulouse, Louys la Vignette, 1644, p. 5-6.*

²⁵ Voir précisément pour ce passage : *Histoire admirable d'une gentil-homme Portugais [...]*, cité n. 10, 1613, p. 10-15.

²⁶ *Histoire horrible et espouvantable de ce qui s'est passé au faux-bourg S. Marcel, à la mort d'un misérable qui a esté dévoré par plusieurs diables transformez en dogues, et ce pour avoir blasphémé le saint nom de Dieu et battu sa mère, 1640, 11 p. ; Discours merveillable d'un demon amoureux, lequel a poussé une jeune damoiselle à brusler une riche abbaye, et couper la gorge à sa propre mère, Rouen, Abraham Cousturier, 1605, p. 15.*

²⁷ M. Closson, « L'invention d'une " littérature de la peur " [...] », art. cité, p. 54.

²⁸ Jacques Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal : répertoire universel des êtres, des personnages, des livres, des faits et des choses qui tiennent aux esprits, aux démons, aux sorciers, au commerce de l'enfer, aux divinations, aux maléfices, à la cabale et aux autres sciences occultes, aux prodiges, aux impostures, aux superstitions diverses et aux pronostics, aux faits actuels de spiritisme et généralement à toutes les fausses croyances merveilleuses, surprenantes, mystérieuses et surnaturelles : 1863, 6^e édition, Grenoble, Jérôme Millon, 2013, p. 808.*

manifestation magique d'un pouvoir du sorcier, obtenu du diable, il y avait diverses finalités qui nous permettent de les différencier. Proposons d'abord deux buts : faire le mal ou commettre un acte bénéfique pour le lanceur. Dans le premier cas, il est aisé de différencier le *mal donné* – c'est-à-dire la maladie provoquée par un moyen magique, que ce soit contre l'homme, le bétail, voire le végétal (les champs) – des autres formes de maléfices représentées par les images de cire, possessions démoniaques lorsqu'elles sont provoquées par un sorcier et « caractères » dont les canards ne nous offrent pas toujours l'effet qu'ils produisaient. D'un autre côté, on trouve tous les moyens magiques qui permettent au sorcier d'arriver à ce qu'il voulait : obtenir des faveurs sexuelles, voyager en s'affranchissant du temps et de la distance, pratiquer la divination, ou encore invoquer des démons. Les buts, ici, sont plus personnels ; on voit bien qu'il ne s'agit pas simplement de faire le mal pour faire le mal, l'idée est d'obtenir ce que l'on ne peut pas avoir par des moyens ordinaires. Pour bon nombre de ces catégories, ce sont celles que l'on retrouve dans la sorcellerie, devenue escroquerie, du XVIII^e siècle²⁹.

Ainsi, ce que l'on peut appeler assez généralement maléfices représente la majorité des mentions retrouvées dans les canards (67 %). Force est de constater qu'il n'y a pas toujours de détails permettant de comprendre à quoi pouvaient servir les objets utilisés par les sorciers et sorcières. Il en est ainsi d'« une boete où sont cinq rondeaux de velours, desquels caracteres Conchine et sa femme s'aydoient pour essayer d'avoir du pouvoir par malefices sur les volonte des Grands » pour laquelle nous n'avons aucune information concernant son utilisation³⁰. Encore moins de détails concernant la sorcière d'Oloron qui s'adonne aux arts magiques depuis longtemps jusqu'à ce que son mari ne découvre ses maléfices, raison pour laquelle elle décida de le tuer³¹.

Les différents maléfices

Le mal donné

La majorité des procès de sorcellerie font intervenir des maléfices consistant le plus souvent à *donner le mal* à une victime³². Pour ce qui est des canards, ce n'est pas la même chose puisque seulement 16 % des sortilèges sont destinés à provoquer la maladie, que ce soit concernant des hommes ou les moyens de production alimentaire (bétail ou champs). Parmi cette première catégorie, la proportion de mal donné aux hommes et aux moyens de production alimentaire est identique. C'est-à-dire que les représentations véhiculées par les canards sont que les sorciers sont tout à fait polyvalents pour ce qui est de nuire aux hommes, aux bêtes ou aux champs. Un autre phénomène important à appréhender est que ces personnages peuvent donner le mal mais aussi le guérir, à l'image du magicien qui possédait un démon dans une fiole, Michel le menuisier. Ce dernier

²⁹ L'appellation d'escrocs pour les sorciers apparaît dès 1712 pour qualifier les faux sorciers d'après Ulrike Krampfl, *Les Secrets des faux sorciers. Police, magie et escroquerie à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions EHESS, 2012, p. 177.

³⁰ *Recueil des charges qui sont au procez faict à la mémoire de Conchino Conchini n'agueres Mareschal de France & à Leonora Galigay sa veuve, sur le chef du crime de leze maiesté divine*, 1617, p. 3.

³¹ *Estrange et admirable discours d'une sorciere executee à Olleron en Bearn. Pour avoir outre sa meschante vie mis à mort son mary, deux siens enfans, & sa servante le dixiesme fevrier, mi six cens sept*, Orléans, Georges Niverd, 1607, p. 4-5.

³² Robin Briggs, *Witches and neighbours: the social and cultural context of European witchcraft*, 2^e édition, Oxford, Blackwell Publishing, 2006, p. 51-53 ; Robin Briggs, « Volonté et puissance magique chez les sorciers de Lorraine à l'époque de Nicolas Rémy » dans *Histoire des faits de sorcellerie [...], op. cit.*, p. 50.

semblait, d'après le canardier, soigner les maladies en écrivant des formules sur des plantes magiques ; et si la rétribution était mauvaise, le patient y succombait³³.

Il en est en revanche tout autre du protagoniste de l'affaire de Louviers (1643-1647). En effet, Mathurin Picard donna un « cancer au sein » à Madeleine Bavent afin de lui fournir un motif pour quitter le couvent et semer elle aussi des charmes dans la ville³⁴. Après sa sortie, le sorcier l'aurait guérie. De la même manière, Marie Bucaille est accusée dans un canard d'infliger la maladie par des maléfices puis de provoquer la guérison afin de faire croire à un miracle³⁵. Contrairement aux démonologues qui sont assez friands de détails en ce qui concerne ces épisodes, les canardiens eux, sont plutôt dans le secret³⁶. Seul le *Récit véritable de ce qui s'est passé à Loudun [...] nous offre une petite précision* : pour ensorceler une femme, il suffit d'une unique goutte d'eau ajoutée à son potage, avec les suites que l'on connaît à cette affaire³⁷.

Dans un autre registre, mais toujours sans entrer dans les secrets de ces maléfices, l'on retrouve les maladies touchant le bétail ou les champs. Les quatre Espagnols sorciers et sorcière, figures de deux canards publiés en 1610 et 1622, faisaient sécher blés et vignes et empoisonnaient le bétail par leurs sortilèges, et ce dès qu'on les contrariait³⁸. Parfois, ils pouvaient aussi contaminer l'air au moyen de poudres. De même pour Gimel Truc, le guérisseur du Vivarais, soupçonné d'empoisonnement de bétails après des rumeurs à propos d'ingrédients peu recommandables qu'il utilisait pour ses guérisons. Dans ces deux cas, il s'agit plutôt de sortilèges qui interfèrent avec le quotidien des ensorcelés : la perte de vaches ou les mauvaises récoltes étant clairement liées à des communautés rurales plutôt qu'urbaines. Bien sûr, dans les canards, les sorciers sont très régulièrement accusés de « battre la grêle » ou d'autres maux liés également aux récoltes³⁹. Comme pour les maladies touchant les hommes, les canardiens ne s'attachent pas aux causes ou aux secrets magiques mais plutôt aux conséquences, soit par méconnaissance des canons démonologiques ou antiques – Boguet explique le mal donné au bétail par des « poudres, graisses, clin d'œil, touché de main ou de baguette », et bien d'autre encore – soit simplement pour attiser la haine des lecteurs envers ces personnages dont on comprenait sans doute mal comment ils agissaient, si ce n'est par l'intermédiaire du diable⁴⁰.

³³ *Discours admirable d'un Magicien de la ville de Moulins qui avoit un Demon dans une phiole, condamné destre bruslé tout vif par arrest de la cour de Parlement*, Paris, Antoine Vitray, 1623, p. 11.

³⁴ *Recit veritable de ce qui s'est fait & passé à Louviers [...]*, cité n. 8, p. 2.

³⁵ *Arrest donné par la chambre ordonnée par le roy au tems des vacations contre Marie Benoist dite sœur Marie de la Bucaille, de la ville de Cherbourg, Catherine Bedel dite la Rigolette, & Jeanne de Launey servante de ladite de la Bucaille. Du trentième jour d'octobre 1699*, Rouen, Jacques Besongne, 1699, p. 4.

³⁶ Par exemple et pour n'en citer qu'un : Henry Boguet, *Discours execrable des sorciers. Ensemble leur Procez, faits depuis deux ans en çà, en divers endroits de la France. Avec une Instruction pour un Juge, en fait de Sorcelerie*, Paris, Denis Binet, 1603, p. 80-81.

³⁷ *Récit véritable de ce qui s'est passé à Loudun. Contre maistre Urbain Grandier, prestre curé de l'église de S. Pierre de Loudun, atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & possession arrivée par son fait és personnes d'aucunes des religieuses Urselines de la ville de Loudun*, Paris, Pierre Targa, 1634, p. 7.

³⁸ *Discours prodigieux et espouventable, de trois espagnols & une espagnolle, magiciens & sorciers, qui se faisoient porter par les diables, de ville en ville, avec leurs declarations d'avoir fait mourir plusieurs personnes & bestail par leurs sortilleges, & aussi d'avoir fait plusieurs degats aux biens de terre. Ensemble l'arrest prononcé contre eux par la cour de Parlement de Bourdeaux, le Samedy 10 Jour de Mars 1610*, Paris, 1610, p. 5-6 ; *Recit veritable de la vie et mort de trois Espagnols : Executez par Arrest de la Cour de Parlement à la ville de Bourdeaux. Ensemble la declaration qu'ils ont faicte de leurs crimes & forfaits, estant sur l'eschaffault*, Paris, 1622, p. 5-6.

³⁹ C'est le cas des protagonistes sorciers du *Récit véritable des choses estranges et prodigieuses arrivées en l'execution de trois sorciers [...]*, cité n. 14, 1630, p. 13.

⁴⁰ Boguet, *Discours execrable des sorciers [...]*, *op. cit.*, p. 80-81 pour la citation.

Les images de cire

Parmi les maléfices, on trouve également les images de cire, régulièrement citées dans les canards et destinées à provoquer la mort de la cible dans la douleur, en piquant la figurine et en la faisant fondre⁴¹. Cependant, encore une fois, ces figures de cire ne sont citées qu'en tant que preuves supplémentaires de la sorcellerie d'un individu et les auteurs ne nous livrent pas les détails de ces actions. La première explication est que les canardiens ne connaissaient pas tous les éléments de cette culture de la sorcellerie, qui n'était pas forcément la leur, en particulier pour celle du monde rural. Les démonologues semblaient toutefois parfaitement connaître ces pratiques, sans doute par l'expérience des procès qu'ils menaient⁴². La deuxième hypothèse est que ces représentations étaient tellement connues qu'elles n'appelaient pas nécessairement plus de détails pour être comprises.

La possession démoniaque

On apprend cependant à la lecture d'un canard qu'un simple regard ou toucher permet au sorcier d'exercer son pouvoir maléfique, pratique qui a traversé les âges et qui se retrouve dans la sorcellerie contemporaine⁴³. Une jeune fille de Saintonge en fit les frais après avoir croisé une vieille femme faisant l'aumône : quand elle l'eut reçue, elle « toucha & pinça le petit doigt de cette jeune damoiselle, comme si par cet attouchement elle eut voulu donner quelque marque de sa joye⁴⁴. » C'est ainsi que la jeune fille se retrouva possédée. Bien des façons existent d'ailleurs pour se voir dans cette situation et, au XVII^e siècle, ce sont plutôt des prêtres-sorciers qui en sont à l'origine. Leurs pratiques étaient dévoilées par les démons eux-mêmes pendant des séances d'exorcisme, à l'instar d'Élisabeth Allier, dont la possession aurait débuté quand elle n'avait que sept ans via une croûte de pain ensorcelée⁴⁵. Endurcie par les années et les maléfices, elle ne pourrait être retirée que par un médecin dont les « drogues » auraient été bénies au préalable⁴⁶. Un autre canardier évoque cependant une piste en 1625 : ces sorts ne sont pas vraiment du même genre que les possessions démoniaques :

Cette sorte d'esprits sont donnez le plus souvent par de mauvaises personnes portez de rancunes contre ceux qui en sont tourmentez ou contre leur proche parent, & ne sont donnez que pour un temps, pendant lequel ils ne donnent pas grand repos à ceux qui doivent estre par eux tourmentez, bien que très asseurement ils n'ont le pouvoir d'entacher en façon quelconque leurs ames, qui est un tresor reservé immédiatement à Dieu⁴⁷.

⁴¹ Maurice Lever, *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 387 ; Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal [...]*, op. cit., p. 231, également évoqué par Boguet, *Discours execrable des sorciers [...]*, op. cit., préface non paginée.

⁴² Bodin, *De la démonomanie [...]*, op. cit., p. 21 ; Boguet, *Discours execrable des sorciers [...]*, op. cit., préface non paginée.

⁴³ Jeanne Favret-Saada, *Les Mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977, p. 199-204.

⁴⁴ *Histoire prodigieuse et nouvelle d'une fille de la religion prétendue réformée qui est possédée par plusieurs demons, au grand estonnement de messieurs les Ministres*, Paris, 1660, p. 6.

⁴⁵ *Relation véritable, contenant ce qui s'est passé aux Exorcismes d'une Fille appelée Elizabeth Allier, nativse de la Coste S. André en Dauphiné, possédée depuis vingt-ans par deux Demons, nommez Orgueil & Bonifarce. Et l'heureuse delivrance d'icelle fille apres six Exorcismes, faits au Couvent des FF. Prescheurs de Grenoble. Par le R. P. François Farconnet, Religieux du mesme Ordre. Avec quelques raisons pour obliger à croire la Possession, & la Delivrance*, Paris, Pierre Sevestre, 1649, p. 5.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁷ *Histoire prodigieuse nouvellement arrivee à Paris. D'une ieune Fille agitee d'un Esprit Fantastique & Invisible. Et de ce qui c'est passé en la presence des plus illustres personnages de ladite ville. Avec*

Dans le cas de cette jeune fille, l'esprit prend régulièrement possession de son corps chez elle et lance la vaisselle et les pots aux murs, jette des pierres aux passants sans jamais, toutefois, s'en prendre à son hôte⁴⁸.

On voit donc à travers ces exemples de possessions pratiquées par des sorciers, comment des croyances anciennes et païennes – celles des esprits follets, nommés ainsi par le canardier – et plus récentes de possessions démoniaques s'hybrident⁴⁹. On ne reconnaît cependant pas encore dans ce texte « les mauvais esprits » décrits par Pierre de Lancre⁵⁰.

Les autres sortilèges

Des moyens pour obtenir des faveurs sexuelles

L'utilisation de la magie pour obtenir des faveurs sexuelles n'est pas très courante dans les canards : seuls 12 % du corpus l'abordent. Bien sûr, la première occurrence de ce genre date de 1611 et du célèbre procès de Louis Gaufridy, le prêtre de l'église des Accoules de Marseille, accusé de sorcellerie. Parmi ses confessions liées à la possession des Ursulines d'Aix-en-Provence, et publiées sous forme de canard, l'une d'elle confirme sa capacité à obtenir ce type de faveurs :

J'advoüe, comme j'ay soufflé mille filles ou femmes, prenant un extreme plaisir de les voir enflammées de mon amour : j'ay dit plusieurs fois, parlant de quelques particulieres à ses peres, Vos filles en ont autant qu'elles en peuvent porter, sans m'expliquer autrement⁵¹.

L'auteur joue ici sur plusieurs tableaux, d'une part la sexualité dans le domaine de la religion, Gaufridy étant un ecclésiastique, et d'autre part la virginité ravie de ces jeunes filles. Cela fait de lui un personnage d'autant plus haïssable qu'il se moque après coup des pères, pour qui la virginité des filles était liée à l'honneur de la famille⁵². Le même ressort, à peu de choses près, fut utilisé vingt-trois ans plus tard dans les canards relatant l'affaire qui frappa Urbain Grandier, un autre prêtre accusé de sorcellerie.

Seule l'*Histoire admirable et prodigieuse d'un enchanteur italien [...]* sort de ce canon⁵³. Ce canard traite du seigneur Carmenio, expert magicien d'une soixantaine d'années, amoureux d'une jeune fille. Malgré la différence d'âge, il la demande en mariage à son père, qui refuse et entraîne ainsi le désir de vengeance du sorcier⁵⁴ :

... tout maniaque & furieux, ce miserable en qui les demons habitoient contrefaict une petite image de cire approuchant au plus pres a la ressemblance de ceste fille, fait au milieu de sa chambre un cerne dans lequel apres avoir fait les imprecations accoustumees conjure l'esprit de fornication de

l'estrage et effroyable Histoire de nouveau arrivee au Bailly & dela ville de Bonneval, diocese de Chartres, Paris, Veuve Ducarroy, 1625, p. 13-14.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 14-15.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 16.

⁵⁰ Voir Pierre de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et demons, ou il est amplement traicté des Sorciers & de la sorcellerie. Livre tres-utile et necessaire, non seulement aux Juges, mais à tous ceux qui vivent sous les loix Chrestiennes*, Paris, Jean Berjon, 1612, p. 372-381.

⁵¹ *Confession faicte par messire Louys Gaufridy, prestre en l'Eglise des Accoules de Marseille, Prince des Magiciens, depuis Constantinople iusques à Paris, à deux Peres Capucins du Conuent d'Aix, la Veille de Pasques, le unzième Auril mil six cens unze*, Aix, Jean Tholozan, 1611, p. 5.

⁵² Cf. Robert Muchembled, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne. XVI^e-XVIII^e siècle*, 3^e édition, Paris, Armand Colin, 2003, p. 52.

⁵³ *Histoire admirable et prodigieuse d'un Enchanteur Italien, Lequel fust bruslé tout vif en la ville de PeZaro le 26. Octobre dernier, avec un asne duquel il se servoit en ses sortileges. Ensemble les charmes, philtres, & come positions par luy faites sur la personne : de la Signore Alinda, pour l'émouvoir à son Amour*, Paris, Jean de Bordeaulx et Jean Millot, 1614, 16 p.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 6-7.

le servir en sa necessic[ité], enflammer ceste pauvre fille d'un desir de Luxure envers un Asne qui estoit au logis de son pere⁵⁵ [...].

Après l'avoir rendue malade puis guérie – on voit là que ce texte combine plusieurs types de sortilèges – il pousse la fille, grâce au démon de luxure, à la zoophilie, ce qui entraîne sa condamnation par la justice⁵⁶. Le sorcier lui propose alors de la libérer de prison en échange d'une promesse de mariage. On peut le remarquer, ce récit tient plus du conte que de la presse mais les représentations qu'il charrie sont une juxtaposition des différents sortilèges dans un but très personnel.

Enfin, à la fin du siècle, un dernier cas nous rapporte une nouvelle fois l'utilisation de sorts à des fins amoureuses : l'affaire Bucaille. Dans deux occasionnels tardifs qui lui sont consacrés, outre les sortilèges destinés à la faire passer pour sainte dont nous avons déjà parlé, son confesseur, le père Saulnier, use sur elle de différentes pâtes afin d'abuser d'elle et ses consœurs⁵⁷. Une nouvelle fois, la relation entre le directeur de conscience et la religieuse est liée à la sorcellerie par la sexualité. Ce cas est donc bien plus symptomatique des affaires qui ont jalonné tout le siècle précédent que de celles du XVIII^e siècle⁵⁸.

Transport magique et ubiquité

Pour Brian Levack, le transport magique est un élément constitutif de son concept cumulatif de sorcellerie⁵⁹. En d'autres termes, en lien avec le sabbat, il apparaît comme un indissociable des sorciers sous toutes leurs formes. Or, dans les canards, il est loin d'apparaître systématiquement (environ 10 % en font mention). Le plus souvent, il est évoqué sans grands détails à l'instar du *Véritable portrait de Sœur Marie de Saint Joseph* [...] qui aborde uniquement sa possibilité de faire des choses impossibles sans magie, y compris se déplacer où elle le souhaite.

Cependant, le transport magique des sorcières – le plus souvent en direction du sabbat – est un héritage de débats remontants aux environs du XII^e siècle⁶⁰. Claude Lecouteux met en évidence trois traditions issues de cette époque : le vol sur des animaux, le vol au moyen d'un onguent et le vol sur un bâton. Pour ce qui est de cette dernière catégorie, elle n'apparaît tout simplement pas dans le corpus des canards, à l'exception peut-être d'une femme de la région de Toulouse qui se serait transportée au sabbat avec son enfant par le biais d'un violon⁶¹. Le cas semble tellement extraordinaire qu'il fait davantage penser à une erreur de transcription de l'imprimeur. Le vol sur des animaux n'est pas représenté dans ce corpus et ces derniers sont remplacés, parfois, tout simplement par le diable qui transporte ses sorciers – à l'instar de Gaufridy qui se penche à sa fenêtre pour être acheminé au sabbat – ou par des nuées⁶².

⁵⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 14.

⁵⁷ *Le tableau prétendu de la penitence ou Le caractere de devotion de Sœur Marie de S. Joseph, dite Benoist Bucaille, accusée d'être sorcière et magicienne native de Cherbourg, sa vie, ses mœurs, & toutes les actions qu'elle a faites avec le Père Saulnier. Le jugement qu'elle a eu de mort, & l'abregé véritable de ce qui a été dit pour & contre elle*, Rouen, Jean Oursel, rue du Petit-Puits, au soleil de l'imprimerie, 1699, p. 1 ; *Arrest donné par la chambre ordonnée par le roy au tems des vacations contre Marie Benoist* [...], cité n. 35, 1699, p. 3.

⁵⁸ Pour un résumé des pratiques magiques au XVIII^e siècle : Krampfl, *Les Secrets des faux sorciers* [...], *op. cit.*, p. 44.

⁵⁹ B. Levack, *La Grande Chasse aux sorcières* [...], *op. cit.*, p. 53-58.

⁶⁰ C. Lecouteux, *Fées, sorcières* [...], *op. cit.*, p. 92.

⁶¹ *La grande meschanceté découverte des sorciers* [...], cité n. 24, 1644, p. 8.

⁶² *Confession faite par messire Louys Gaufridi* [...], cité n. 50, 1611, p. 9 ; *Recit véritable de la vie et mort de trois Espagnols* [...], cité n. 37, 1622, p. 6.

Enfin, le vol au moyen d'onguents est de loin de le plus représenté dans le corpus. Même si peu de détails en émergent, la mention seule du mot « onguent » dans le contexte suffit comme preuve de la sorcellerie aux yeux du lecteur. L'exemple le plus parlant est sans conteste celui des sorciers de la secte des Invisibles, présentés dans un canard de 1623 et dont l'auteur nous décrit le rituel pour le départ au sabbat :

Noz Invisibles se despoillèrent tous nuds, & la face contre terre, le Nigromencien qui avoit une boüette plein d'onguents & de graise leur frota à chacun le dessus du col, les aisselles, le bout d'endas de l'eschine du dos, les parties honteuses & le fondement, puis souffla dans l'oreille droicte de chacun, leur disant ; Allez et jouïssez maintenant de l'effect de mes promesses [...]. Il ne vous reste plus que d'aller reconnoistre la Cour de nostre maistre qui se tient à cent lieuës d'icy⁶³ [...].

Conclusion

On l'aura compris, les faits de sorcellerie sont au centre de ces canards. D'une part parce que c'est l'essence la plus sensationnelle et délectable de ce phénomène – et on connaît l'attrait des auteurs et des acheteurs de ce genre de texte pour les récits à sensation. D'autre part car c'est aussi le plus connu des lecteurs d'alors. Les actes des sorciers dépassent les sorciers eux-mêmes, hormis pour quelques cas du XVII^e siècle, encore aujourd'hui célèbres. En d'autres termes, les actes précèdent les acteurs et c'est en somme assez pratique lorsque ces mêmes personnages sont parfois forgés de toute pièce.

Le corpus des occasionnels de sorcellerie est en fin de compte assez restreint par rapport aux autres thèmes des canards et sans doute à la masse publiée. Mais cela n'en fait pas pour autant un sujet laissé pour compte par les auteurs. Au premier titre, de nombreuses publications étaient locales et en fonction des affaires de justice du moment : le cas de Grandier, ayant défrayé la chronique en 1634, en est le témoin et ce n'est pas le seul exemple. On ne peut donc s'empêcher d'imaginer que de nombreuses publications locales ont eu lieu au moment des affaires de justice et ne sont pas parvenues jusqu'à nous. L'apogée des canards de sorcellerie a donc logiquement lieu sensiblement en même temps que celui de la persécution. Il est ainsi tout à fait cohérent qu'ils déclinent au cours du XVII^e siècle et cela sans compter la concurrence des nouvelles formes de presse à partir du premier tiers du siècle.

Ces publications ne sont pas à négliger en ce qu'elles nous informent sur les traditions en matière de sorcellerie et surtout sur ce qui était débattu dans l'espace public par rapport aux procès. On y trouve de nombreuses traces de croyances qui nous semblent, vu d'aujourd'hui, assez éloignées des canons du genre mais qui sans nul doute étaient alors partagées par le peuple.

⁶³ *Effroyables pactions faictes entre le diable et les prétendus invisibles, avec leurs damnables instructions, perte de leurs écoliers et leur misérable fin*, 1623, p. 12.